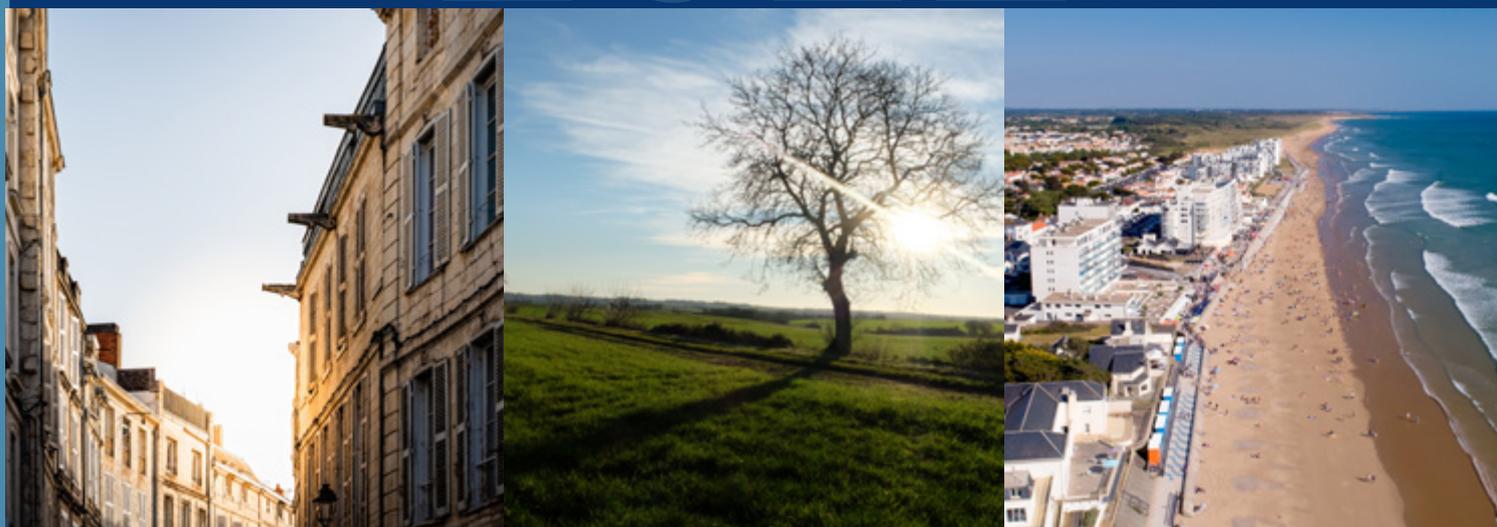


RAPPORT ANNUEL

2022



GROUPE
CRÉDIT MUTUEL OCÉAN



André LORIEU
Président Fédéral



Jean-Pierre MORIN
Directeur Général

Le Mutualisme est résolument actuel !

Le Mutualisme est fondé sur **l'économie sociale et solidaire**. C'est un engagement durable entre deux groupes de personnes qui partagent les mêmes valeurs et ont des intérêts communs. Et ces valeurs, ces intérêts communs, **c'est la quête d'un monde meilleur, la recherche de sens dans nos modes de vie.**

Cet ADN mutualiste, nous le portons depuis les origines du Crédit Mutuel, quand Raiffeisen développait, dès le XIXe siècle, des associations d'entraide financière basée sur l'épargne, le prêt et la caution mutuelle.

C'est toujours cela, une banque mutualiste aujourd'hui : **un modèle de banque responsable et vertueux qui priorise les intérêts locaux**. Être client-sociétaire au Crédit Mutuel Océan est un choix qui a du sens quand on partage ces mêmes ambitions.

Pour préserver ces valeurs, nous avons structuré la vie mutualiste du groupe au travers d'un **Plan d'actions mutualistes**. Chacune des actions est guidée par les **6 engagements RSE** (responsabilité sociétale de l'entreprise) définis par le groupe.

La RSE est intrinsèque à notre modèle de banque mutualiste, elle est partout dans l'entreprise : dans la gouvernance de notre organisation, dans le respect de l'environnement, dans les relations avec nos parties prenantes ou encore dans l'orientation de nos financements.

Et une nouvelle fois, les excellents résultats financiers du Crédit Mutuel Océan vont nous aider à contribuer activement aux enjeux sociétaux de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

« **S'engager durablement à vos côtés** », telle est la raison d'être de notre entreprise. En 2022, nous avons poursuivi nos engagements citoyens, sociaux, économiques et environnementaux et nous vous invitons à en découvrir quelques exemples dans notre rapport annuel.

Nul doute que 2023 sera également une année rythmée par de belles réussites collectives portées par les 1 450 collaborateurs et les 1 280 administrateurs du Crédit Mutuel Océan.

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Crédit Mutuel Océan est un acteur bancaire mutualiste de référence dans les départements de la **Charente-Maritime**, des **Deux-Sèvres** et de la **Vendée**.



180
POINTS DE VENTE



1 455
SALARIÉS



1 286
ADMINISTRATEURS



648 019
SOCIÉTAIRES
ET CLIENTS



DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Pierre MORIN

Directeur Général

Patrick JEAN

Directeur Général Adjoint et Directeur Engagements, Recouvrement et Secrétariat Général

Sébastien BAUDELET

Directeur Général Adjoint et Directeur des Réseaux

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Sylvie RETAILLEAU

Directrice Relations Humaines

Stéphane NAVARRE

Directeur Financier

Jérôme PARENT

Directeur Marketing, Communication et Organisation

Christelle MAGIS

Direction Risques, Conformité et Contrôle Permanent

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

ANDRÉ LORIEU

Président fédéral

GÉRARD BALLESTEROS

Vice-Président et Président de secteur

FRANCIS DELIGNÉ

Administrateur, Président de secteur

JEAN-MARC FOUQUET

Administrateur, Président de secteur

MARTINE GAILLOU

Administratrice, Présidente de secteur

ROBERT JEANNEAU

Administrateur, Président de secteur

DOMINIQUE PRIOUZEAU

Administratrice, Présidente de secteur

PHILIPPE RIAN

Administrateur, Président de secteur

MICHEL PORCHET

Représentant du CM OCEAN Agri au Conseil d'administration de la Fédération

Christian BARREAUD

Yves BATY

Véronique BENOIST

Hervé BENOITEAU

Anne BESSIÈRE

Patricia COUTAND-RAPIN

Christian COUTY

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

Sylvie DEZAFIT

Martine GAILLOU

Marie-Claude JOLIVET

Bruno Le Caer

Catherine LE MER

Ingrid LEROUESNIER

Jacques RUCHAUD

Catherine SOUCHET

Jean-Louis TERRADE

Michel THIBAUD

Jean-Charles VASSEUR

Teddy VEZIN

René VIAUD

Francine VRIGNON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE FÉDÉRALE

ANDRÉ LORIEU

Président fédéral

Véronique BENOIST

Hervé BENOITEAU

Olivier CONOT

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

GÉRARD BALLESTEROS

Vice-Président

Francis DELIGNÉ

Martine GAILLOU

Hélène LUSSAULT

Jérémy MABIT

Christine MOUNIER

Laurence PETIT

Philippe RIAN

Catherine SOUCHET

Teddy VEZIN

SIÈGE SOCIAL : CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

34 rue Léandre-Merlet
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex



www.cmocean.fr



Application mobile
Crédit Mutuel



Crédit Mutuel Océan



[Crédit Mutuel Océan](#)



[Territoire d'émotions](#)



UN ENGAGEMENT DURABLE AUX CÔTÉS DE TOUS

« S'engager durablement à vos côtés. » C'est la raison d'être du Crédit Mutuel Océan, le sens de la mission que s'est donnée l'entreprise. Et cet engagement concerne tous les acteurs locaux : les clients-sociétaires, les habitants, les administrateurs, les collaborateurs ou encore les partenaires. Concrètement, quelle valeur le Crédit Mutuel Océan apporte-t-il au territoire ?



UN ENGAGEMENT SOCIAL

> UNE DYNAMIQUE DE RECRUTEMENT SOUTENUE

Pour maintenir ses agences et ses équipes à proximité des habitants du territoire, le Crédit Mutuel Océan a recruté **110 collaborateurs** en CDI en 2022.

36 alternants ont également rejoint les équipes en septembre pour être formés au métier de Chargé de clientèle particuliers pendant 1 an.



> LA FORMATION : UN LEVIER D'EXCELLENCE ET D'EMPLOYABILITÉ

- **1 200 collaboratrices et collaborateurs** du Crédit Mutuel Océan ont été formés à la **Dynamique Commerciale**, une formation qui vise l'apprentissage d'une méthode de vente propre à l'entreprise. Plus que d'une méthode, il s'agit d'une façon d'être qui fait partie intégrante de la culture d'entreprise.
- **31 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu un diplôme en 2022.** Outre les formations réglementaires dispensées chaque année, le Crédit Mutuel Océan accompagne les salariés dans leur formation diplômante, un tremplin pour l'évolution de leur carrière professionnelle. Les formations proposées sont : Institut technique de banque (ITB), VAE ITB, Licence professionnelle assurance banque et finance, Bachelor conseiller patrimonial, VAE conseiller bancaire et diplôme Chargé d'affaires entreprise.

> UNE OPÉRATION SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL POUR SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

- **Des ateliers ont été organisés** dans chaque équipe du Crédit Mutuel Océan, au siège comme dans le réseau, dans l'objectif de faire mieux connaître le handicap et les engagements de l'entreprise à ce sujet.

Dans le cadre de son accord d'entreprise, le Crédit Mutuel Océan s'engage à maintenir dans l'emploi les collaborateurs ayant la qualité de travailleurs handicapés, à accompagner les collaborateurs concernés dans leurs démarches de reconnaissance de leur qualité de travailleurs handicapés et à sensibiliser sur le rôle des ESAT et sur le recrutement des personnes en situation de handicap.

- Le Crédit Mutuel Océan a participé pour la première fois au **DuoDay**, un événement désormais incontournable qui vise à mettre en relation un employeur et une personne en situation de handicap le temps d'une journée. Flavien Boudouin a relevé le défi le 17 novembre 2022 en rejoignant le Service communication du Crédit Mutuel Océan pour découvrir les métiers de la création. Son projet a consisté à concevoir et à monter la vidéo qui retrace sa journée. À découvrir sans plus attendre :



VISIONNER LA VIDÉO



> LE CRÉDIT MUTUEL EN TÊTE DES MEILLEURS EMPLOYEURS 2023 AU PALMARÈS DE CAPITAL

- Le Crédit Mutuel se classe **premier dans la catégorie Banque et services financiers** sur un total de 19 établissements évalués.

Les entreprises sont évaluées sur des critères tels que l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, la qualité du management, les conditions de travail, la rémunération ou encore l'évolution de carrière.



UN ENGAGEMENT CITOYEN

> AGIR LOCALEMENT FACE AUX CRISES

- **Un dispositif spécifique a été mis en place pour soutenir les clients touchés par la grippe aviaire.** Les éleveurs ont bénéficié de mesures visant à prolonger les crédits court terme, à mettre en place un prêt relais ou encore à différer l'amortissement des crédits amortissables en cours. Les salariés de la filière avicole ont également été accompagnés avec solutions sur mesure en fonction de leur situation personnelle.
- **Dans un contexte inflationniste qui impacte particulièrement les populations fragiles,** le Crédit Mutuel Océan a limité la facturation des frais d'incidents bancaires en faveur des clients en difficulté.
- **Les actions de solidarité** ont une nouvelle fois permis d'apporter une aide financière ponctuelle à des clients en grande difficulté ou victimes d'un accident de la vie. **173 409 € ont été distribués** dans ce cadre.

AIDES CLIENTÈLE FRAGILE

Tarifification adaptée

0,7 million d'€*

*Donnée 2022.

> ACCOMPAGNER LES FAMILLES FACE AU HANDICAP

- **L'opération Territoire de solidarité « Tous unis pour le handicap »** a été lancée fin 2022 dans l'objectif d'améliorer le quotidien de 60 jeunes en situation de handicap et de leurs familles. Grâce à une très forte mobilisation en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et en Vendée, **232 211 €** ont été collectés et vont permettre à la famille de **Rudy** d'acheter des prothèses adaptées à la pratique d'activités sportives, à **Martin** de suivre des séances d'équithérapie pour favoriser sa motricité, à **Louis** d'obtenir un stage de rééducation intensive pour progresser et gagner en autonomie...

Merci 



**Territoire
de Solidarité**

60

FAMILLES
SOUTENUES



232 211
EUROS COLLECTÉS



> PRENDRE SOIN DES ÂÎNÉS

- Le Crédit Mutuel Océan est partenaire des **Saisonnales**, un concept d'hébergement temporaire en Vendée destiné aux personnes âgées peu ou moyennement dépendantes.

Une cinquième unité de vie a ouvert ses portes en 2022 à Aizenay.

> En savoir plus <



> LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Dans un contexte de recrudescence de la fraude, le Crédit Mutuel Océan a renforcé l'information auprès de ses clients pour les sensibiliser aux cas de fraude les plus fréquents et leur donner les clés pour s'en prémunir.

- Des courriers et e-mailings ont été envoyés aux **clients particuliers sur la fraude à la carte bancaire et la fraude aux placements atypiques** ;
- Des courriers et e-mailings ont été envoyés aux **clients professionnels sur la fraude au Président et la fraude aux faux RIB**.
- Un **webinaire « Comment lutter contre la fraude ? »** a également été spécialement conçu autour de cette thématique :

Le Webinaire



VISIONNER LE WEBINAIRE DES PROS



VISIONNER LE WEBINAIRE POUR LES PARTICULIERS



> DES PARTENARIATS QUI FONT VIBRER LE TERRITOIRE !

Acteur de la vie locale, le Crédit Mutuel Océan est partenaire de plus de **6 000 associations** en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et en Vendée.

Particulièrement attaché à la musique, l'entreprise a soutenu **le Live Alouette de Niort** qui s'est déroulé à L'Acclameur le 29 novembre 2022. Des artistes de prestige ont offert à 3 500 privilégiés un concert grandiose.

DONS

Partenariats, actions de solidarité...

3,5 millions d'€*

*Donnée 2022.

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

> INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES ET EXTRA-FINANCIERS DANS LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

- Le Crédit Mutuel Océan intègre les enjeux climatiques au plus haut niveau de l'entreprise dans sa réflexion stratégique et dans son activité. La Direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent, intègre la question climatique dans son dispositif de gestion des risques pour résister aux conséquences du réchauffement climatique et faire face aux exigences croissantes des superviseurs bancaires.

Le Comité de direction et le Conseil d'administration, dont les membres ont été formés aux enjeux et opportunités du changement climatique, sont directement associés dans la surveillance de ces risques.

> LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ SUIVIE DE TRÈS PRÈS

Le Crédit Mutuel Océan poursuit son objectif de réduction des émissions de CO₂ et atteint **-22,65 % en 2022 par rapport à 2018**. L'objectif de -18% est largement dépassé.

La certification ISO 50001 « management de la performance énergétique » a été confirmée par l'AFNOR, concrétisant ainsi la capacité et la volonté de l'entreprise à s'engager dans une démarche d'amélioration continue.



-22,65%

> SEMER LA BIODIVERSITÉ AVEC OHÉ LA TERRE !

Le Crédit Mutuel Océan poursuit son engagement auprès du fond de dotation *Ohé la Terre !* qui soutient des projets en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes.



> En savoir plus <

> DES POLITIQUES SECTORIELLES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Crédit Mutuel Océan peut être sollicité pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles qui impliquent des risques sociaux et environnementaux.

Soucieuse de prendre en compte de manière responsable ces enjeux, l'entreprise a mis en place des **politiques sectorielles afin d'encadrer les financements et services bancaires** vers des entreprises dont les activités ont des impacts négatifs sur la société ou sur l'environnement :

> En savoir plus <



Charbon :
exclusion des financements



Hydrocarbures :
exclusion des financements



Nucléaire, minier, défense/sécurité :
exclusion des financements (sauf nucléaire civil sous certaines conditions)

> UN PLAN D'ACTION POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte marqué par la crise de l'énergie et l'accélération du changement climatique, le Crédit Mutuel Océan a mis en place un plan d'action pour diminuer son impact environnemental :

- **Réduction du chauffage et de la climatisation**, qui représentent 50 % de la facture énergétique :



- 19°C l'hiver
- 26°C l'été

- **Extinction de 100 % des enseignes lumineuses**
- **Modulation de l'intensité lumineuse** dans les sas en fonction de la présence des clients
- **100 % des collaborateurs formés aux écogestes**

Des actions à moyen et long terme sont également prévues comme la rénovation énergétique des bâtiments ou encore la mise en place de solutions de production d'énergies alternatives.

> UNE OPTIMISATION DU PARC INFORMATIQUE POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les 180 agences du Crédit Mutuel Océan ainsi que les services du siège ont basculé dans la configuration **NOMAD'IN**. Le parc informatique a été optimisé afin de réduire le nombre d'équipements et d'accroître la mobilité des salariés tout en apportant des réponses concrètes en matière de Responsabilité sociétale des entreprises : **baisse des consommations de papier et de cartouches d'encre, limitation des consommations d'énergie...**

> UNE OFFRE BANCAIRE VERTE ET SOLIDAIRE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Crédit Mutuel Océan propose une gamme de produits pour accompagner ses clients dans la transition énergétique.

Solutions pour les particuliers :

- Placement pour **soutenir l'économie sociale et solidaire et l'environnement**
- Financement de l'**écomobilité** pour des véhicules hybrides ou électriques
- Financement des travaux de **rénovation énergétique**

Solutions de financement pour les professionnels :

- Transition énergétique, numérique ou RSE
- Audit RSE
- Énergies renouvelables

Solutions de financement pour les agriculteurs :

- Transition énergétique ou numérique
- Agriculture de précision innovante
- Énergies renouvelables

CRÉDITS À IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF

Eco-PTZ, financement d'équipement en énergie renouvelable...

38 millions d'€*

*Donnée 2022.

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

> UNE AIDE AU MAINTIEN DES CENTRES DE DÉCISION LOCAUX

Grâce à sa filiale **Océan Participations**, le Crédit Mutuel Océan investit en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et en Vendée pour maintenir les centres de décision des entreprises dans le territoire. Transmission et reprise, croissance interne et externe, reclassement de capital, Océan Participations se positionne comme un véritable partenaire des PME/PMI. Plus de 250 entreprises ont déjà été accompagnées.

*Donnée 2022.

> En savoir plus <

INVESTISSEMENTS

pour l'aide au maintien des centres de décision dans le territoire

Plus de **10 millions** d'€ par an*

> UN SOUTIEN À LA REPRISE ET À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Avec le Prêt d'Honneur Avenir Océan, le Crédit Mutuel Océan soutient les porteurs de projets créateurs de lien social et générateurs d'emploi, quel que soit le secteur d'activité.

1,4 million d'€ ont été accordés en 2022 dans le cadre des Prêts d'honneur Avenir Océan.

*Donnée 2022.

> En savoir plus <

CRÉDITS SOLIDAIRES

Microcrédits sociaux, aides à la création ou à la reprise d'entreprise...

1,6 million d'€*

> MAINTIEN DES 180 AGENCES DANS LE TERRITOIRE

Le Crédit Mutuel Océan investit dans ses agences locales pour les maintenir à proximité des habitants du territoire et s'engager ainsi durablement auprès des communes dans lesquelles il est présent.

Plusieurs agences ont ainsi bénéficié de travaux de rénovation en 2022 : **Fontenay-le-Comte, Noirmoutier, Coulonges-sur-l'Autize ou encore Saint-Gilles-Croix-de-Vie.**

C'est également avec une grande fierté que le Crédit Mutuel Océan a fêté les **100 ans de son agence des Sables-d'Olonne** en 2022 ! Plus de 400 clients, collaborateurs et administrateurs étaient présents pour célébrer cet événement symbole de l'ancrage local du Crédit Mutuel Océan.



> UNE RENCONTRE SPÉCIALEMENT CONSACRÉE AUX AGRICULTEURS DANS LE NORD DE LA VENDÉE

Organisé en octobre au Puy du Fou, le « Rencontres-nous » spécial agri a réuni **près de 400 clients et prospects du nord vendéen**. Des experts du Crédit Mutuel Océan ont prodigué leurs conseils en réponse aux problématiques rencontrées par le milieu agricole.

Le Crédit Mutuel Océan réaffirme sa volonté de s'engager durablement aux côtés des agriculteurs locaux.



> LE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN, VÉRITABLE PARTENAIRE DES PROJETS IMMOBILIERS

- Avec un montant des **accords de crédits habitat s'élevant à 2 milliards d'euros**, la production de l'année 2022 s'inscrit dans la continuité de 2021, une année record. Ce dynamisme est porteur d'affaires pour les professionnels du bâtiment.
- Avec **Partenaire Immo**, le Crédit Mutuel Océan va encore plus loin dans l'accompagnement des projets de ses clients et propose de les **mettre en relation avec un partenaire immobilier dans le cadre de la vente d'un bien**.

En 2022, **plus de 1 000 entrées en relation** ont été enregistrées. Un succès qui confirme la satisfaction des clients et des agences immobilières locales sur ce nouveau service et positionne le Crédit Mutuel Océan comme un « facilitateur » sur le marché de l'immobilier.



BILAN FINANCIER 2022 : UNE VISION FINANCIÈRE AU SERVICE DU PROJET D'ENTREPRISE

Dans un contexte anxiogène alimenté par des conflits géopolitiques et une forte inflation, **le Crédit Mutuel Océan a poursuivi son développement en 2022.**

Le Crédit Mutuel Océan a soutenu la relance économique en finançant les projets de ses clients. Cette année 2022 est particulièrement marquée par **un record de production sur les crédits d'investissement aux professionnels** et par une production de crédits habitat toujours élevée.

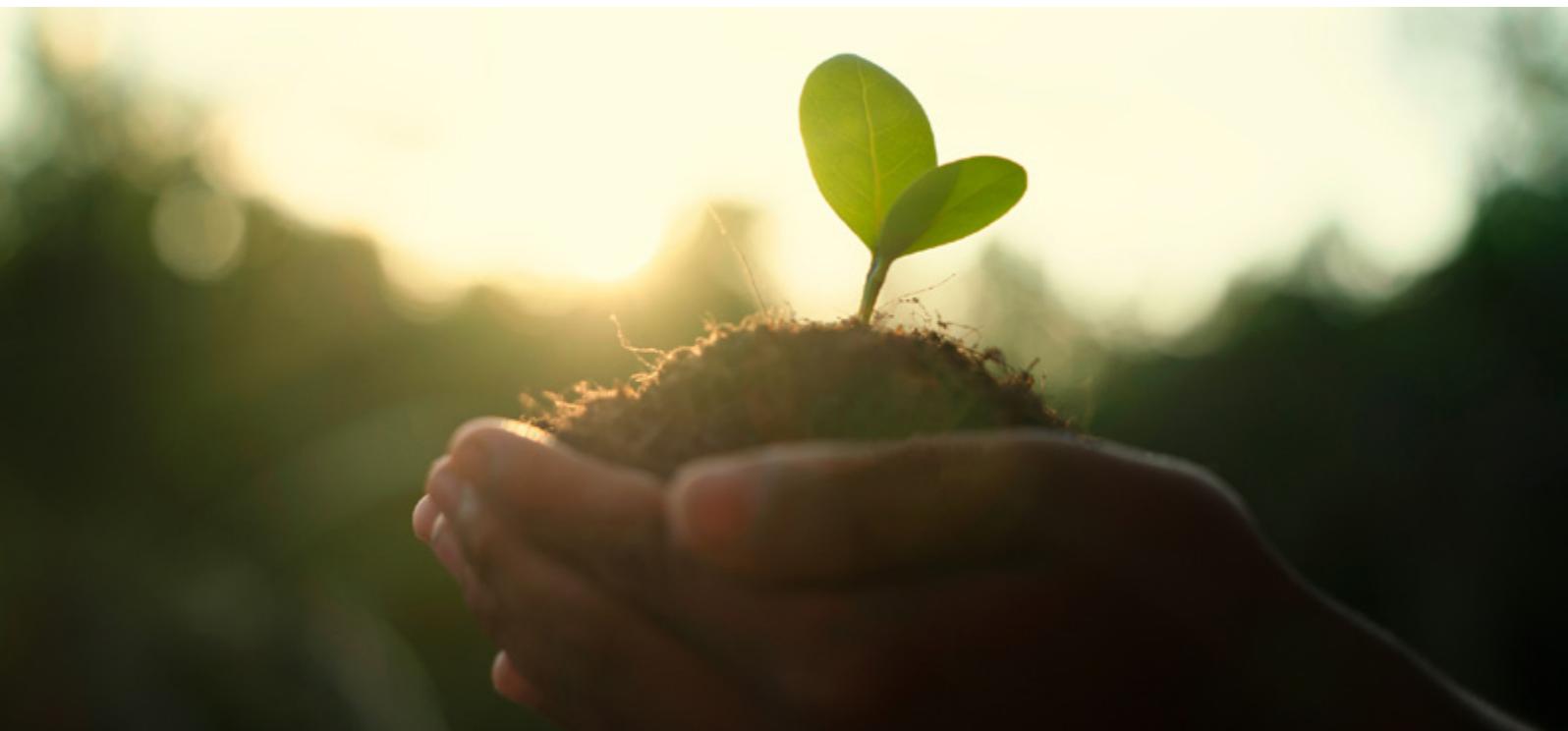
Cette forte production de crédits est accompagnée **d'un risque avéré maîtrisé**, quasiment nul, s'élevant à 0,3 million d'euros. Ainsi, la qualité de production des crédits, combinée à des fonds propres très solides, permet au groupe d'afficher **un ratio de solvabilité supérieur à 30%.**

L'excellent résultat net de 86 millions d'euros pour l'année 2022 est entièrement affecté aux fonds propres et vient renforcer encore davantage la solidité financière du groupe Crédit Mutuel Océan.

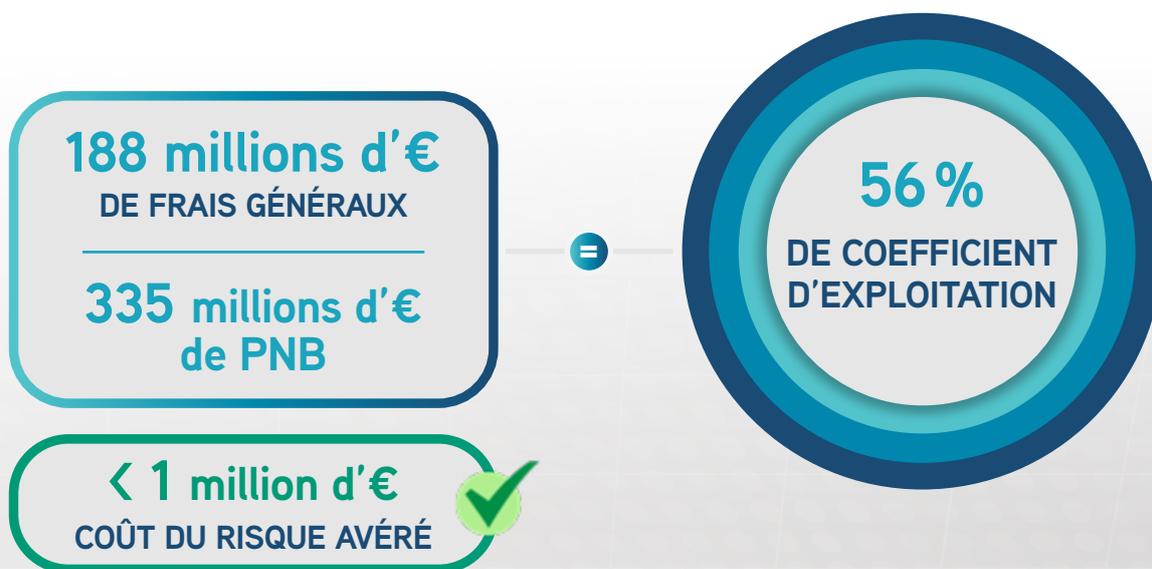
Cette gestion financière saine, alignée avec les valeurs de l'entreprise, est un atout indispensable à l'accomplissement de sa mission : « **s'engager durablement à vos côtés.** »

Outre les très bons résultats financiers, **plus de 28 600 nouveaux clients** ont rejoint le Crédit Mutuel Océan en 2022. Ils ont choisi de faire confiance à **un modèle économique sans actionnaires responsable et vertueux**, ils ont choisi la solidarité et les intérêts du territoire avant tout.

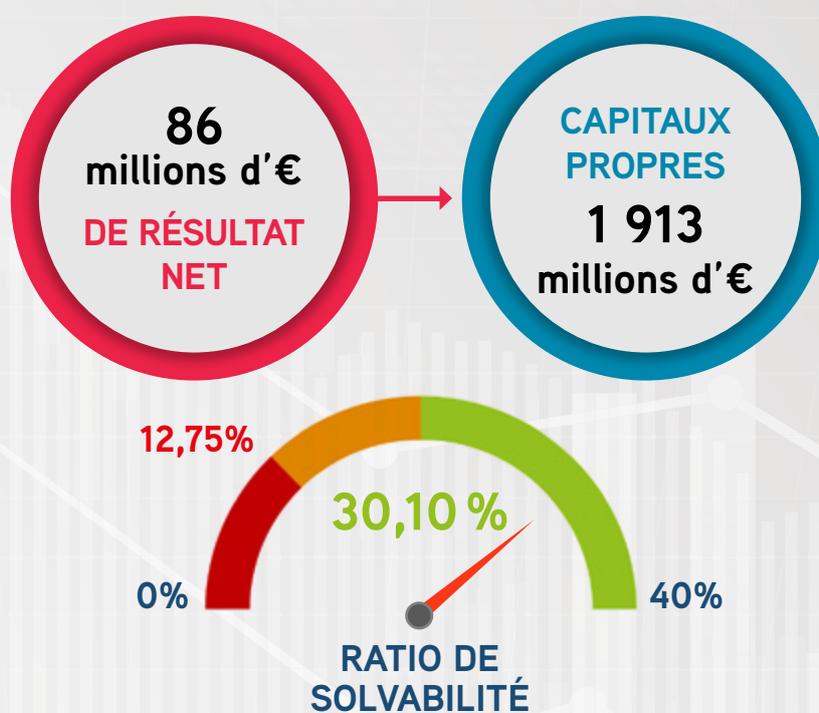
Le Mutualisme ne vit pas seulement au travers des actions portées par l'entreprise, il se vit également au travers d'**une gestion financière et d'un développement économique responsables.**



UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RENFORCÉE ET UNE FORTE CAPACITÉ DE RÉSILIENCE



Un bon coefficient d'exploitation grâce à un PNB en hausse et à des frais généraux maîtrisés. Le coût du risque avéré est relativement faible.



Un résultat en forte croissance permettant de renforcer notre solidité financière avec des capitaux propres qui progressent de 104 millions d'€. Le ratio de solvabilité reste très au-dessus du seuil de redressement actuellement de 12,75%.

L'ACTIVITÉ 2022 : ANNÉE DE FORT DÉVELOPPEMENT ET DE CONQUÊTE

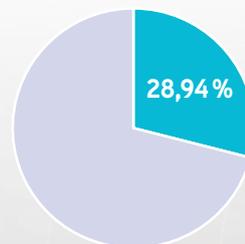


CRÉDITS

16 MILLIARDS D'€
+5%
D'ENCOURS DE CRÉDIT

3,3 MILLIARDS D'€
DE PRODUCTION DE CRÉDITS
DONT 2 MILLIARDS
DE CRÉDITS HABITAT

PARTS DE MARCHÉ CRÉDITS



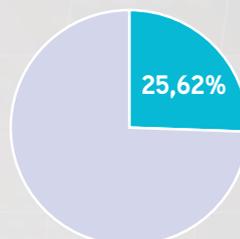
Forte croissance des financements pour soutenir la relance, avec un record de production sur les crédits d'investissement.



ÉPARGNE

20 MILLIARDS D'€
+5%
D'ENCOURS D'ÉPARGNE

PARTS DE MARCHÉ POUR LES DÉPÔTS



Une bonne collecte d'épargne en partie liée à des taux de rémunération qui repartent à la hausse.



ÉQUIPEMENT DES CLIENTS

TAUX D'ÉQUIPEMENT

7,46 ↗

PRODUITS ET SERVICES DÉTENUS
EN MOYENNE PAR CLIENT

70%

DES CLIENTS ÉQUIPÉS AVEC
AU MOINS 1 CONTRAT D'ASSURANCE

Depuis plus de 50 ans, le Crédit Mutuel assure ses clients au rythme de leurs projets : auto, habitation, santé, prévoyance...



LES CLIENTS AU RENDEZ-VOUS



28 634

NOUVEAUX CLIENTS

Soit 648 019 clients au total

277 866

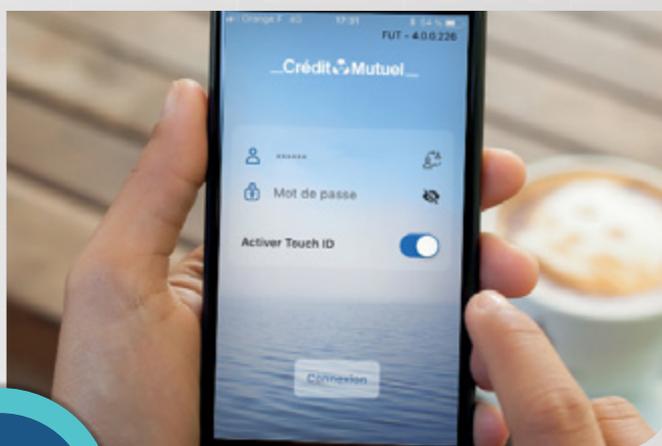
RENDEZ-VOUS RÉALISÉS

(dont des rendez-vous en
visioconférence)



102,8 MILLIONS

DE CONNEXIONS ANNUELLES SUR LE SITE INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE



+36 000

nouveaux utilisateurs
de l'application mobile

Évolution de la numérisation, avec notamment l'augmentation des signatures électroniques et des rendez-vous vidéo.

GLOSSAIRE

Coefficient d'exploitation : il traduit la capacité et la rentabilité de la banque pour « payer ses frais généraux » grâce à son activité. Il se calcule de la façon suivante :
$$\text{Frais Généraux} / \text{PNB}$$

Coût du risque : le coût du risque traduit la part des crédits prêtée et supposée perdue car non remboursée (suite aux difficultés clients). Il est constitué de pertes, provisions et reprises.

Coût du risque avéré : il comprend les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances de la clientèle, les provisions sur engagements hors bilan, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Encours (d'épargne ou de crédit) : ensemble des biens qui sont en cours de production et qui font partie du stock.

Frais généraux : les frais généraux sont les coûts engagés par une entreprise dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Parts de marché : pourcentage des encours (d'épargne ou de crédit) détenus par une entreprise au regard du total des encours détenus sur le marché.

Produit net bancaire (PNB) : le produit net bancaire désigne la valeur ajoutée créée par l'activité de la banque. Cet indice se définit comme la marge financière plus les commissions.

Ratio de solvabilité : le ratio de solvabilité permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque face aux risques pondérés.

Résultat net : le résultat net est la différence entre les produits et les charges d'une entreprise.

Taux d'équipement : nombre de produits en stock par rapport au nombre de comptes. Nombre moyen de produits détenus par les clients.

ÉTATS FINANCIERS 2022

COMPTES CONSOLIDÉS



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN CONSOLIDE	6
COMPTE DE RESULTAT	8
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	10
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	11
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES IFRS 2022	13
NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE	13
< 1.1 - AMENDEMENT A IFRS 3 – REFERENCE AU CADRE CONCEPTUEL	13
< 1.2 - AMENDEMENT A IAS 37 - COUT D'EXECUTION DU CONTRAT	13
< 1.3 - AMENDEMENT A IAS 16 - PRODUIT ANTERIEUR A L'UTILISATION PREVUE	13
< 1.4 - AMELIORATION DES NORMES IFRS – CYCLE 2018-2020	13
< 1.5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES	14
< 1.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	14
NOTE 2 – FAITS MARQUANTS	14
< 2.1 - INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE	14
< 2.2 - RISQUE DE CREDIT	14
< 2.3 - REFORME IBOR	16
< 2.4 - AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	17
NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
< 3.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
< 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE	19
NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	20
< 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION	20
< 4.2 – DATE DE CLOTURE	20
< 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES	20
< 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES	20
< 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION	20
NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	21
< 5.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS	21
- 5.1.1 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS	21
- 5.1.2 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS	26
- 5.1.3 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES	28
- 5.1.4 – OPERATIONS EN DEVISES	28
- 5.1.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE	28
- 5.1.6 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	32

-	5.1.7 – DECOMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	33
-	5.1.8 – EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT	33
<	5.2 – CONTRATS DE LOCATION	39
<	5.3 – PROVISIONS	39
<	5.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	40
<	5.5 – AVANTAGES AU PERSONNEL	40
<	5.6 – IMMOBILISATIONS	42
<	5.7 – COMMISSIONS	44
<	5.8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS	44
<	5.9 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS	45
<	5.10 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS	45
	NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)	46
	NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES	46
	NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	47
<	8.1 – ACTIFS ET PASSIFS SUR LES ETABLISSEMENT DE CREDIT	47
<	8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	48
<	8.3 – COUVERTURE	48
<	8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES	49
<	8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	50
<	8.6 – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	51
<	8.7 – CLIENTELE	53
<	8.8 – TITRES AU COUT AMORTI	54
<	8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS	55
<	8.10 – IMPOTS	55
<	8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS / PASSIFS DIVERS	56
<	8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT	57
<	8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	57
<	8.14 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	58
<	8.15 – PROVISIONS	58
<	8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES	60
<	8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	61
<	8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES	62
<	8.19 – COMMISSIONS	62
<	8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	63
<	8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	63
<	8.22 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	63
<	8.23 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	64

<	8.24 – FRAIS GENERAUX	64
<	8.25 – COUT DU RISQUE	66
<	8.26 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	66
<	8.27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	67
	NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	68
<	9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	68
<	9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	68
	NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS	69
<	10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	69
<	10.2 – JUSTE VALEUR	70
<	10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)	70
<	10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	71
<	10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL	71
<	10.6 – EVENEMENTS POST-CLOTURE	71

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **121 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.

- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- Organisme financier : banque des Caisses Locales,
- Prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- Organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

Sauf indications contraires, les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros

BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

ACTIF	2022	2021	Notes
Caisse, Banques centrales	41 175	455 401	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	320 584	272 828	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	148 675	11 346	8.3.a, 8.4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	620 153	588 773	8.6
Titres au coût amorti	578 243	894 682	8.8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 281 663	3 509 496	8.1.a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	15 453 995	14 677 301	8.7.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	5 220	8.3.b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Actifs d'impôts courants	56 860	53 592	8.10.a
Actifs d'impôts différés	38 298	32 419	8.10.b
Comptes de régularisation et actifs divers	194 971	174 847	8.11.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	52	52	8.12
Immobilisations corporelles	70 828	72 283	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 037	1 016	8.13.b
Ecart d'acquisition	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	21 806 534	20 749 256	

(en milliers d'euros)

PASSIF	2022	2021	Notes
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 292	4 648	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	3 204	5 559	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	2 230 382	2 352 432	8.1.b
Dettes envers la clientèle	14 902 940	14 348 330	8.7.b
Dettes représentées par un titre	2 336 989	1 928 347	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	145 471	11 022	8.3.b
Passifs d'impôts courants	13 786	19 829	8.10.a
Passifs d'impôts différés	12 427	11 909	8.10.b
Comptes de régularisation et passifs divers	216 072	225 802	8.11.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	0	
Provisions	29 164	32 815	8.15
Dettes subordonnées			
Capitaux Propres - Totaux	1 912 808	1 808 564	
Capitaux Propres - Part du Groupe	1 896 758	1 795 562	8.16.a
<i>Capital et Réserves liées</i>	247 555	249 540	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	1 168 838	1 088 429	8.16.b
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	394 358	374 958	
<i>Résultat de l'exercice</i>	86 007	82 635	
Capitaux Propres - Intérêts minoritaires	16 050	13 002	
TOTAL DU PASSIF	21 806 534	20 749 256	

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	2022	2021	Notes
Intérêts et produits assimilés	306 359	272 191	8.18
Intérêts et charges assimilées	-157 112	-120 676	8.18
Commissions (produits)	175 979	158 697	8.19
Commissions (charges)	-32 439	-34 677	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30 275	11 135	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 031	44 110	8.21.
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti			8.22
Produits des autres activités	682	915	8.23
Charges des autres activités	-2 276	-2 393	8.23
PRODUIT NET BANCAIRE	334 499	329 302	
Charges générales d'exploitation	-180 007	-177 279	8.24
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-7 923	-7 963	8.24
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	146 569	144 060	
Coût du risque	-36 271	-31 565	8.25
RESULTAT D'EXPLOITATION	110 298	112 495	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	652	-54	8.26
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	110 950	112 441	
Impôts sur les bénéfices	-21 895	-28 790	8.27
RESULTAT NET	89 055	83 651	
Intérêts minoritaires	3 048	1 016	
RESULTAT NET (part du Groupe)	86 007	82 635	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	2022	2021	Notes
RESULTAT NET	89 055	83 651	
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes			
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat			
Réévaluation des placements des activités d'assurance			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
TOTAL DES GAINS ET PERTES RECYCLABLES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	0	0	9.1, 9.2
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	19 794	5 558	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice			
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO			
Réévaluation des immobilisations			
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	-394	-363	
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE			
TOTAL DES GAINS ET PERTES NON RECYCLABLES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	19 400	5 195	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	108 455	88 846	
<i>dont part du Groupe</i>	105 407	87 830	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	3 048	1 016	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)			Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies				
(en milliers d'euros)										
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020	238 381	12 983	1 034 328	369 763	0		50 690	1 706 145	11 985	1 718 130
Augmentation de capital	-1 824							-1 824		-1 824
Affectation du résultat 2020			48 688				-48 688	0		0
Distribution 2021 au titre du résultat 2020							-2 002	-2 002		-2 002
Variations des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global				5 558		-363		5 195		5 195
Résultat 2021							82 635	82 635	1 016	83 651
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0		0
Changement de méthode comptable			5 413					5 413		5 413
Autres variations								0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	236 557	12 983	1 088 429	375 321	0	-363	82 635	1 795 562	13 002	1 808 564
Augmentation de capital	-1 985							-1 985		-1 985
Affectation du résultat 2021			80 409				-80 409	0		0
Distribution 2022 au titre du résultat 2021							-2 226	-2 226		-2 226
Variations des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global				19 794		-394		19 399		19 399
Résultat 2022							86 007	86 007	3 048	89 055
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0		0
Changement de méthode comptable								0		0
Autres variations								0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022	234 572	12 983	1 168 838	395 115	0	-757	86 007	1 896 757	16 051	1 912 808

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat net	89 055	83 651
Impôt	21 895	28 790
Résultat avant impôts	110 950	112 441
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	7 815	7 963
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	44 596	38 367
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-648	53
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-33 409	-12 056
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	18 354	34 327
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-612 260	34 211
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-247 280	126 800
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	343 556	-89 631
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	115 338	106 057
- Impôts versés	-35 454	-21 803
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-436 100	155 634
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-306 796	302 402
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	299 172	-733
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-3 999	-3 574
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	295 173	-4 307
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-4 211	-3 826
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-4 211	-3 826
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-15 834	294 269
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-306 796	302 402
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	295 173	-4 307
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-4 211	-3 826
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	729 763	435 494
Caisse, banques centrales (actif et passif)	455 401	38 165
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	274 362	397 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	713 929	729 763
Caisse, banques centrales (actif et passif)	41 175	455 401
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	672 754	274 362
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-15 834	294 269

	2022	2021
(A) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	-355 520	-16 322
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	-256 740	50 533
(B) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-807 828	-816 261
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	560 548	943 061
(C) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-44 863	142 884
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres-instruments de dettes	-19 194	-18 727
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres-instruments de dettes		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	407 613	-213 788
(D) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	-174 400	
+ Encaissements liés aux cessions de titres au coût amorti	485 200	
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par CP	-11 628	-733
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par CP		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(E) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		
(F) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-6 950	-3 604
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	2 951	30
(G) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-1 985	-1 824
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-2 226	-2 002
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(H) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES IFRS 2022

NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE ci-après :

< 1.1 - AMENDEMENT A IFRS 3 – REFERENCE AU CADRE CONCEPTUEL

Cet amendement met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (et non plus à celui de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celui-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou par IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

< 1.2 - AMENDEMENT A IAS 37 - COUT D'EXECUTION DU CONTRAT

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

< 1.3 - AMENDEMENT A IAS 16 - PRODUIT ANTERIEUR A L'UTILISATION PREVUE

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

< 1.4 - AMELIORATION DES NORMES IFRS – CYCLE 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- ⇒ **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère.
- ⇒ **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions.

Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.

⇒ **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

L'entrée en vigueur de ces amendements n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers de l'exercice 2022.

< 1.5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

< 1.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les informations concernant les enjeux climatiques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

L'exercice 2022 a été marqué principalement par les faits exposés ci-après :

< 2.1 - INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.

Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

< 2.2 - RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Dès le 1er semestre 2020, le Groupe avait adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et avait actualisé ses paramètres, afin de prendre en considération les incertitudes de la crise sanitaire Covid-19 compensées par les mesures de soutien d'état.

Cette approche méthodologique appliquée en 2021, a été ajustée au cours du second semestre 2022, dans un contexte d'incertitudes particulièrement élevées liées au conflit ukrainien, à la hausse des prix de l'énergie ainsi que des matières premières agricoles et des métaux, à la hausse des taux d'intérêt, et aux mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par ce contexte économique fortement dégradé.

- Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable était pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (stables par rapport au 31 décembre 2020), afin de prendre en compte les perspectives macro-économiques dégradées sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne (IRB-F et IRB-A).

Compte-tenu de la situation macro-économique actuelle très dégradée et des projections pessimistes des institutions, ainsi que des analyses internes réalisées, le groupe Crédit Mutuel a accru la pondération de son scénario pessimiste à 80% au 31 décembre 2022, tandis que le scénario central ne pèse plus que 19%, le scénario optimiste étant maintenu à 1%.

De plus, l'évaluation des pertes de crédit attendues intègre aussi un ajustement post-modèle.

- Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels

Le durcissement spécifique du scénario pessimiste pour les particuliers et les entrepreneurs individuels (ayant entraîné le recalibrage des probabilités de défaut sur ces segments depuis 2020) a été maintenu en 2022 afin d'anticiper une potentielle dégradation du risque de crédit.

- Ajustement post-modèle pour tenir compte des effets (directs ou indirects) de la crise ukrainienne et du contexte de fortes incertitudes macro-économiques

Pour faire face à la crise du Covid-19, une dépréciation complémentaire avait été estimée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). La méthodologie Groupe, définie au niveau national, reposait sur une analyse par étapes de la dégradation du risque de crédit, à savoir en premier lieu l'identification des secteurs vulnérables, puis la mise en place de provisions supplémentaires, calibrées en fonction du risque évalués par les groupes (cf. Etats financiers 2021). Cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise en 2022, les critères ayant prévalu à sa constitution n'étant plus réunis.

En 2022, le Groupe Crédit Mutuel a décidé de comptabiliser des dépréciations complémentaires. Cet ajustement post-modèle permet de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues, dans un contexte de crises inédites de par leur nature et leur ampleur.

Au 31 décembre 2022, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 34,4 M€, variant de +7,8 M€ par rapport au 31 décembre 2021.

L'ajustement post-modèle au 31 décembre 2022 représente 58,3 M€, soit 63 % des pertes attendues, contre 30,2 M€ (provision sectorielle Covid. Cf. Etats Financiers 2021), soit 53 % des pertes attendues au 31 décembre 2021.

- Analyse de sensibilité

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points

pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de +4,0 M€, soit +4,3% des pertes attendues.

< 2.3 - REFORME IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices non conformes ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR USD éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€STR depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal du LIBOR CHF. Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique *Financial Conduct Authority* a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). En septembre 2022, il a décidé de reporter la cessation des indices LIBOR GBP 1 Mois et 6 mois à fin mars 2023, et celle de l'indice LIBOR GBP 3 Mois à fin mars 2024. L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats.

Fin septembre 2022, le régulateur britannique *Financial Conduct Authority* a ouvert une consultation en vue de proposer la publication des LIBOR USD synthétiques sur certaines maturités jusqu'à fin septembre 2024.

Le Groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le Groupe poursuit ses travaux de transition vers les taux de remplacement. Le Groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci a débuté au second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, *Phase 1* pour la période préparatoire à la réforme et *Phase 2*, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis.

Les expositions non échues au 31 décembre 2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

< 2.4 - AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a également été marqué par les éléments suivants :

- L'arrivée à échéance du FCT Zéphyr 1 en juin 2022, soit une diminution de nos encours de titres de 200 M€. Cela s'est accompagné de la fin de notre emprunt Zéphyr auprès de la BFCM, ainsi que l'échéance de nos contrats de swaps.
- Une évolution dans le calcul de la rémunération des TLTRO. Cf. partie « 5.1.2 – classement et évaluation des passifs financiers » au paragraphe « Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III ». A fin décembre, le solde total de ces opérations s'établit à 1 060 M€, après un remboursement anticipé de 90 M€ réalisé en décembre 2022.
- L'exercice 2022 enregistre une nouvelle fois une nette progression des encours sur l'activité habitat de +644 M€. Cela est porté par un niveau de déblocage de plus de 2 Md€, dans la continuité de l'an passé.
- Une activité croissante en crédit investissement (+16%), avec un volume de prêts accordés d'environ 1Md€.
- Un contexte d'incertitudes particulièrement élevées lié au conflit ukrainien, à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières agricoles, des métaux, de la hausse des taux d'intérêt et des mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation.

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

< 3.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

- Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des Groupes régionaux est repris dans le périmètre national.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a contrôle lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle. Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue \leq 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan \leq 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires \leq 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2022, ne sont pas consolidées les entités suivantes :

	% Capital détenu	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais) *	100	0	0	130 730
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur) *	100	-58	95	35
SCI Terre Agri Océan *	100	29	2 164	71

* Siège social situé au 34 rue Léandre Merlet, 85000 LA ROCHE SUR YON.

- Variations du périmètre

Au 31 décembre 2022, le périmètre du Groupe évolue légèrement comparativement à 2021, en lien, avec l'arrivée à échéance du FCT Zéphyr 1.

La norme IFRS12 impose de communiquer les informations financières concernant :

- Les participations dans les entreprises Mises En Equivalence, notamment la quote-part dans le résultat. Pour Le Crédit Mutuel Océan l'impact du résultat induit par le FCT Zéphyr II est de 0.
- Les entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs, ce qui n'est pas le cas pour le Crédit Mutuel Océan.
- Les entités structurées non consolidées, dont ne dispose le CMO.

< 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

	31/12/2022				31/12/2021			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé
Etablissements de crédits								
Mère			-	56 701			-	71 650
Autres entreprises à caractère financier								
SCI UNION IMMOBILIERE OCEAN	100	100	IG	1 514	100	100	IG	1 524
SCI MERLET IMMOBILIER	100	100	IG	356	100	100	IG	314
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90	90	IG	27 436	90	90	IG	9 147
FCT ZEPHYR HOME LOANS 1					50	50	MEE	0
FCT ZEPHYR HOME LOANS 2	50	50	MEE	0	50	50	MEE	0
TOTAL				86 007				82 635

Méthodes : IG = Intégration Globale, MEE = Mise En Equivalence

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

- La SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste à investir dans des entreprises du territoire sous forme d'actions ou de contrats obligataires. Cette société bénéficie du régime fiscal des sociétés de capital-risque.
- Le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS 2.
- La Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIERE OCEAN, dont les parts sociales sont détenues par la Fédération et plusieurs Caisses Locales.
- La Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location, en tout ou partie, à la société mère.

NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

< 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôlée exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

- Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

< 4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe Crédit Mutuel Océan incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

< 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés.

< 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne détient pas de filiale étrangère.

< 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne dispose pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2022.

NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

< 5.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS

- 5.1.1 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

- *Prêts, créances, ou titres de dettes acquis*

L'actif est classé :

- Au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- En juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- En juste valeur par résultat, si :
 - Il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou,
 - Le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

✓ **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- Elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou,
- Elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non- basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

✓ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- La manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires.
- Le mode de rémunération des gestionnaires.
- Les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes.
- Les raisons des ventes.
- Les prévisions de ventes futures.
- La manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- En lien avec une augmentation du risque de crédit.
- Proches de la maturité et pour un montant proche du pair.
- Exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaires non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Le Crédit Mutuel Océan n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

✓ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.
- Les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat.
- Une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :

- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.
- Depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

✓ **Réforme des taux de référence**

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus.

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 5.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 5.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

- *Instruments de capitaux propres acquis*

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- En juste valeur par résultat, ou,
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel Océan n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres. Chaque Groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 5.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

- **5.1.2 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- *Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et,
- Les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - Les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - Les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - Les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

- *Les passifs financiers évalués au coût amorti*

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

✓ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques).

Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

✓ Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle » de juin 2020 à juin 2022.

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2% à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- De sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- Durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50% (avec application d'un plafond de -1%) ;

- A compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 31 décembre 2022.

- 5.1.3 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

- 5.1.4 – OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

- *Actifs ou passifs financiers monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- *Actifs ou passifs financiers non monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

- 5.1.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- Leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- Ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- Leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan traite des instruments dérivés simples (swaps), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 10).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

- *Détermination de la juste valeur des dérivés*

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

- *Classification des dérivés et comptabilité de couverture*

✓ **Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

✓ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il répond à la définition d'un dérivé.
- L'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat.

- Les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

✓ **Comptabilité de couverture**

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- L'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- La composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés.
- La différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- Un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture.
- Un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux.
- Un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité lié à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisés pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- Avant la définition des indices de substitution :
 - Maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- Après définition des indices de substitution, notamment :
 - La mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture.
 - Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

- 5.1.6 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat,

entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

- 5.1.7 – DECOMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- Actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée.
- Instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.
- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

- 5.1.8 – EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- **Statut 1 – encours sains non dégradés** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale.
- **Statut 2 – encours sains dégradés** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale.
- **Statut 3 – encours douteux** : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

- *Gouvernance*

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel Océan.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel Océan, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel Océan, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

⇒ Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les Groupes régionaux.

⇒ Au niveau régional, les Groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

- *Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2*

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- Les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- Les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- En comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- Des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou,
- Des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

✓ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- *Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage.

La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

✓ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A.
- Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

✓ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties.
- Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

✓ **Facteur de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

✓ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les Directeurs Généraux des différents Groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) disponibles auprès de l'OCDE.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- Récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes.
- Non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

- *Statut 3 – Encours douteux*

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêtés contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux

d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- L'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat.
- Le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun.
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500 € Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils.
- Le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe.
- La période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

- *Actifs financiers dépréciés dès l'origine*

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

- *Comptabilisation*

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

- Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

- Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

- Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-

risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

< 5.2 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

- Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit:

- À sortir du bilan l'immobilisation louée.
- À constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.
- Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement.
- Comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 5.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

- Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

< 5.3 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- Les risques opérationnels.
- Les engagements sociaux.
- Les risques d'exécution des engagements par signature.
- Les litiges et garanties de passif.
- Les risques fiscaux.
- Les risques liés à l'épargne logement.

< 5.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

< 5.5 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisés en capitaux propres.

- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements.
- Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales.
- Les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans.
- La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

- *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite*

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

- **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

- **Autres avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

- **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

< 5.6 – IMMOBILISATIONS

- Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée d'utilité attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

▪ Terrain aménagements réseaux	: 15-30 ans
▪ Constructions – gros œuvre structure concerné)	: 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
▪ Constructions – équipements	: 10-40 ans
▪ Agencements et installations	: 5-15 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	: 5-10 ans
▪ Matériel de sécurité	: 3-10 ans
▪ Matériel roulant	: 3-5 ans
▪ Matériel informatique	: 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

▪ Logiciels acquis ou créés en interne	: 1-3 ans
▪ Fonds de commerce acquis	: 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

- Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- En contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- D'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le Groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le Groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- La durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du

plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période.

- Le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise.
- Le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

< 5.7 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

< 5.8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

- Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connues à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

- Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

- Intégration fiscale

Il n'y a pas d'intégration fiscale dans le Groupe Crédit Mutuel Océan.

< 5.9 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

< 5.10 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux.
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change.
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays.
- les changements climatiques et environnementaux.
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. note 5.4.

- Régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux.
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. »). A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du Groupe.
- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels.

NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail, activité exclusivement développée sur le territoire français. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs d'activité distincte de celle-ci. Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES

< 7.1 - Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

- Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application de cet amendement qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2023.

- Amendement à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

< 8.1 – ACTIFS ET PASSIFS SUR LES ETABLISSEMENT DE CREDIT

- 8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2022	2021
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	0	412 863
<i>dont réserves obligatoires</i>	0	0
Caisse	41 175	42 538
TOTAL	41 175	455 401
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Créances saines (S1/S2)	4 234 162	3 487 718
<i>Comptes réseau Crédit Mutuel (1)</i>	2 613 803	2 377 345
<i>Autres comptes ordinaires</i>	63	63
<i>Prêts</i>	0	0
<i>Autres créances</i>	1 570 295	1 110 310
<i>Pensions</i>	50 001	0
Créances dépréciées sur base individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	47 502	21 779
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Dépréciations	0	0
TOTAL	4 281 663	3 509 496

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

- 8.1.b – DETTES ENVERS LES BANQUES CENTRALES ET LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2022	2021
Banques centrales		
Banques centrales		
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel		
Autres comptes ordinaires	9 515	10 251
Emprunts	1 329 510	1 416 256
Autres dettes	837 082	819 137
Pensions	50 115	100 109
Dettes rattachées	4 160	6 679
TOTAL	2 230 382	2 352 432

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Mutuel Océan participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 1 060 M€ (contre 1 250 M€ au 31 décembre 2021).

< 8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

- 8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2022				2021			
	Transaction	JV sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	JV sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	22 106	294 136	316 242	0	12 630	258 735	271 365
Effets publics		22 106				12 630		12 630
Obligations et autres titres de dettes			151 896	151 896	0	0	154 065	154 065
Cotés			112 394	112 394			117 805	117 805
Non cotés			39 502	39 502			36 260	36 260
Dont OPC								0
Actions et autres instruments de capitaux propres			142 240	142 240	0	0	104 670	104 670
Cotés			22 124	22 124			10 127	10 127
Non cotés			120 116	120 116			94 543	94 543
Titres immobilisés								0
Instruments dérivés de transaction	4 342	0	0	4 342	1 463	0	0	1 463
Prêts et créances dont pensions					0	0	0	0
TOTAL	4 342	22 106	294 136	320 584	1 463	12 630	258 735	272 828

A noter que 3 lignes cotées du portefeuille de notre société de capital-risque ont fait l'objet d'une décote pour illiquidité pour un montant total de 7,8 M€.

- 8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2022	2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 292	4 648
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		0
TOTAL	3 292	4 648

< 8.3 – COUVERTURE

- 8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2022		2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie - Cash Flow Hedge	0	0	0	0
Couverture de juste valeur - Variation enregistrée en résultat	148 675	3 204	11 346	5 559
TOTAL	148 675	3 204	11 346	5 559

- 8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2022	2021	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles :			
- d'actifs financiers		5 220	-5 220
- de passifs financiers	145 471	11 922	133 549

< 8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2022			2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	114 984	4 342	3 292	791 214	1 463	4 648
Instrument de taux						
Swaps	114 984	4 342	3 292	791 214	1 463	4 648
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Instrument de change						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Autres que taux et change						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnel						
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
TOTAL	114 984	4 342	3 292	791 214	1 463	4 648

< 8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

2022							
Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
Actifs financiers	353 136	0	203 133	0	0	-147 954	55 179
Dérivés	153 017	0	153 017			-147 954	5 063
Pensions	200 119	0	50 116				50 116

2021							
Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
Actifs financiers	212 418	0	12 809	-1 250	0	-7 677	2 687
Dérivés	12 809	0	12 809	-1 250	0	-7 677	2 687
Pensions	199 609	0	0	0	0	0	0

2022							
Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
Passifs financiers	206 729	0	56 819	0	0	-1 410	55 409
Dérivés	6 496	0	6 496			-1 200	5 296
Pensions	200 233	0	50 323			-210	50 113

2021							
Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
Passifs financiers	309 925	0	110 316	-1 250	-100 109	-6 270	2 687
Dérivés	10 207	0	10 207	-1 250	0	-6 270	2 687
Pensions	299 718	0	100 109	0	-100 109	0	0

< 8.6 – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	2022	2021
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
Titres immobilisés	619 505	587 147
Titres de participation	1 382	1 326
Autres titres détenus à long terme	19 047	18 598
Parts dans les entreprises liées	599 076	567 223
Créances rattachées	648	1 626
TOTAL	620 153	588 773

- Liste des principales participations non consolidées

	Valeur brute N	% Détenion	Total Bilan	Résultat	Capitaux propres	Effectifs	Valeur brute N-1
Sodérec	103	1%	32 285	-241	13 741	26	103
Vendée Logement	4	11%	467 541	5 275	121 498	NC	4
SEM Vie	3	7%	1 748	7	178	28	3
SEMIE	61	3%	53 430	908	19 006	8	61
SEMIS	28	8%	177 511	2 640	58 579	66	28
SICA Concept Océan	0	0%	4 656	6	3 459	17	0
SAEML Oryon	986	6%	156 968	882	23 280	47	933
SAEM Vendée Images	13	2%	2 059	78	633	25	13
SEML Pompes Funèbres Inter.	30	6%	1 826	-27	1 121	8	30
SAS de la Charente Maritime	22	10%	5 095	184	425	NC	22
SAS Antema	70	33%	2 681	93	828	0	70
SAS Métropolys Oryon	165	5%	4 421	-21	1 625	NC	162

- *HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Instruments financiers évalués à la J.V. au bilan*

	2022					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
Actifs financiers	160 878	203 566	724 968	1 089 412	0	0
Juste valeur par capitaux propres	0	0	620 153	620 153	0	0
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT			20 713	20 713		
Parts entreprises liées			599 440	599 440		
Transaction / JVO / Autres	160 878	54 891	104 815	320 584		
Effets publics et valeurs assimilées / JVO	22 106			22 106		
Obligations et autres titres de dettes / JVO						
Obligations et autres titres de dettes / Autres JVPR	118 880	33 016		151 896		
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	19 892	17 533	104 815	142 240		
Dérivés et autres actifs financiers		4 342		4 342		
Instruments dérivés de couverture		148 675		148 675		
Passifs financiers	0	6 496	0	6 496	0	0
Transaction		3 292		3 292	0	0
Dérivés et autres passifs financiers						
Instruments dérivés de couverture		3 204		3 204		

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

- *HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3*

	2022				
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements
Actifs financiers	669 785	344	11 628	0	0
Juste valeur par capitaux propres	588 773	344	11 628	0	0
Obligations et autres titres de dettes					
Actions et autres instruments de CP					
Participations et ATDLT	21 252	344			
Parts entreprises liées	567 521		11 628		
Transaction / JVO / Autres	81 012				
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	81 012				
Instruments dérivés de couverture					
Passifs financiers	0	0	0	0	0
Transaction					
Dérivés et autres actifs financiers					
Instruments dérivés de couverture					

	2022					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers	29 275	20 289	-14 150	717 171	0	0
Juste valeur par capitaux propres	0	20 289	-881	620 153	0	0
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT		64	-947	20 713		
Parts entreprises liées		20 225	66	599 440		
Transaction / JVO / Autres	29 275	0	-13 269	97 018	0	0
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	29 275		-13 269	97 018		
Instruments dérivés de couverture						
Passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						

< 8.7 – CLIENTELE

- 8.7.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI

	2022	2021
Créances saines (S1/S2)	15 448 926	14 649 198
Créances commerciales	13 375	8 390
Autres concours à la clientèle	15 415 410	14 622 729
<i>Crédit à l'habitat</i>	<i>10 913 003</i>	<i>10 267 570</i>
<i>Autres concours et créances diverses</i>	<i>4 502 407</i>	<i>4 355 159</i>
<i>Pensions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Créances rattachées	20 141	18 079
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	227 121	221 765
Créances brutes	15 676 047	14 870 963
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-101 869	-68 142
Autres dépréciations (S3)	-120 183	-125 520
Créances nettes de dépréciation	15 453 995	14 677 301
<i>Dont Prêts participatifs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Au 31 décembre 2022, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à 272,8M€, dont les encours déclassés en statut 3 atteignent 21,8 M€.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2022, leur montant de dépréciation s'élève à 2,6 M€ dont 15% en stage 2 et 76% en stage 3.

- 8.7.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2022	2021
Comptes d'épargne à régime spécial	9 196 362	8 699 574
- à vue	6 494 699	5 939 127
- à terme	2 701 663	2 760 447
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	4 429	9 769
Sous-total	9 200 791	8 709 343
Comptes ordinaires	4 873 275	4 638 556
Comptes et emprunts à terme	827 049	998 008
Pensions	-	-
Dettes rattachées	1 718	2 324
Autres dettes	107	99
Sous-total	5 702 149	5 638 987
TOTAL	14 902 940	14 348 330

< 8.8 – TITRES AU COUT AMORTI

	2022	2021
Titres	577 147	893 959
Effets publics	29 808	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	547 339	893 959
<i>Cotés</i>	426 166	654 817
<i>Non cotés</i>	121 173	239 142
Créances rattachées	1 101	723
TOTAL BRUT	578 248	894 682
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-5	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL NET	578 243	894 682

< 8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

	2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres	2022
Prêts et créances Ets de crédit au coût amorti						
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	0	-1
pertes attendues à terminaison (S2)	-1					-1
pertes sur actifs dépréciés (S3)	0				0	0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti						
pertes attendues à 12 mois (S1)	-193 662	-92 315	63 918	0	7	-222 052
pertes attendues à terminaison (S2)	-9 364	-24 032	3 151			-30 245
pertes sur actifs dépréciés (S3)	-58 778	-45 901	33 048		7	-71 624
pertes sur actifs dépréciés (S3)	-125 520	-22 382	27 719		0	-120 183
Titres au coût amorti						
pertes attendues à 12 mois (S1)	0	-5	0	0	0	-5
pertes attendues à terminaison (S2)	0	-5				-5
pertes sur actifs dépréciés (S3)	0					0
Actifs financiers en JVCP - Titres de dettes						
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0					0
TOTAL	-193 663	-92 320	63 918	0	7	-222 058

- Répartition des dépréciations

2022	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	4 281 664	0	0	1	0	0	0	0	4 281 663
Prêts et créances clientèle	14 771 810	677 116	227 121	30 245	19 026	71 624	35 171	120 183	15 453 995
Actifs financiers au coût amorti - titres	578 248	0	0	5	0	0	0	0	578 243
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	19 631 722	677 116	227 121	30 251	19 026	71 624	35 171	120 183	20 313 901

* Ajustement post-modèle

< 8.10 – IMPOTS

- 8.10.a – IMPÔTS COURANTS

	2022	2021
Actif (par résultat)	56 860	53 592
Passif (par résultat)	13 786	19 829

- 8.10.b – IMPÔTS DIFFERES

	2022	2021
Actif (par résultat)	38 295	32 417
Actif (par capitaux propres)	3	2
Passif (par résultat)		0
Passif (par capitaux propres)	12 427	11 909

- 8.10.c – REPARTITION DES IMPÔTS DIFFERES PAR GRANDES CATEGORIES

	2022		2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres à la JVCP		12 427	0	11 909
Provisions	32 009		25 850	
Autres décalages temporaires	6 289		6 569	
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	38 298	12 427	32 419	11 909

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable sur les 5 années à venir.
Les taux de l'impôt différé sont de 25,83%.

< 8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS / PASSIFS DIVERS

- 8.11.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2022	2021
Comptes de régularisation actif	114 141	110 367
Valeurs reçues à l'encaissement	47 037	11 449
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	7 097	5 644
Comptes de régularisation divers	60 007	93 274
Autres actifs	80 830	64 480
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	72 935	56 312
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	7 895	8 168
Autres actifs d'assurance	0	0
TOTAL	194 971	174 847

- 8.11.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2022	2021
Comptes de régularisation passif	200 090	206 835
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	62 220	59 906
Produits constatés d'avance	73 479	75 988
Comptes de régularisation divers	64 391	70 941
Autres passifs	15 982	18 967
Obligations locatives - Immobilier	7 881	7 980
Versements restant à effectuer sur titres	410	350
Créditeurs divers	7 691	10 637
Autres passifs d'assurance		
TOTAL	216 072	225 802

- Obligations locatives par durée résiduelle (IFRS 16)

	< 1 an	> 1 an ≤ 3 ans	> 3 ans ≤ 6 ans	> 6 ans ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Immobilier	64	467	4 031	2 337	982	7 881
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	64	467	4 031	2 337	982	7 881

< 8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	2022
Coût historique	351		-17		334
Amortissement et dépréciation	-299		17		-282
MONTANT NET	52	0	0	0	52

< 8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- 8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	2022
Coût historique	186 296	6 950	-4 859	1 713	190 100
Immobilisations corporelles en cours	1 363				1 363
Terrains d'exploitation	4 987		-28	64	5 023
Constructions d'exploitation	156 828	1 916	-1 939	3 083	159 888
Droits d'utilisation - Immobilier	11 656	1 575	-2 593	1 734	12 372
Autres immobilisations corporelles	11 462	3 459	-299	-3 168	11 454
Amortissement et dépréciation	-114 013	-7 815	2 556	0	-119 272
Constructions d'exploitation	-100 278	-5 890	1 578		-104 590
Droits d'utilisation - Immobilier	-3 698	-1 586	761		-4 523
Autres immobilisations corporelles	-10 037	-339	217		-10 159
MONTANT NET	72 283	-865	-2 303	1 713	70 828

- 8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	2022
Coût historique	1 383	0	-12	21	1 392
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	1 383	0	-12	21	1 392
Logiciels	367		-12		355
Autres	1 016			21	1 037
Amortissement et dépréciation	-367	0	12	0	-355
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	-367	0	12	0	-355
Logiciels	-367		12		-355
Autres	0				0
MONTANT NET	1 016	0	0	21	1 037

< 8.14 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2022	2021
Bons de caisse	1 874	2 661
TMI & TCN	2 325 143	1 917 819
Emprunts obligataires		
Titres séniors non préférés		
Dettes rattachées	9 972	7 867
TOTAL	2 336 989	1 928 347

< 8.15 – PROVISIONS

	2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	2022
Provisions pour risques						
Sur engagement de garantie	7 835	4 856	-3	-4 302		8 386
<i>dont pertes attendues à 12 mois</i>	483	1 721		-141		2 063
<i>dont pertes attendues à terminaison</i>	2 153	968		-1 712		1 409
Sur engagement de financement	1 796	2 990		-1 665		3 121
<i>dont pertes attendues à 12 mois</i>	743	2 427		-638		2 532
<i>dont pertes attendues à terminaison</i>	1 053	563		-1 027		589
Provisions pour impôts	1					1
Provisions pour litiges	253	47		-46		254
Provisions pour risques sur créances clientèle	0	1 465		-1 472	7	0
Autres provisions						
Provision Epargne Logement	16 012	16		-5 572		10 456
Provision pour charges CET	3 260	150		-222		3 188
Provisions pour éventualités diverses	0					0
Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires	3 658	153	-53	-13 279		3 758
TOTAL	32 815	9 677	-56	-13 279	7	29 164

- 8.15.a - Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	391 507	1 150 225	650 940	2 192 672
Montant des provisions sur PEL				10 363
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne	63 070	34 043	150 042	247 155
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				16
Reprises Provisions EL				5 572
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				2 857
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				93

- 8.15.b – Engagements de retraites et avantages similaires

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2022
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	3 658	153	-53	0	3 758
Indemnités de fin de carrière	2 914	153			3 067
Compléments de retraite	0				0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	744		-53		691
Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés	0	0	0		0
Engagements	0				0

- Principales hypothèses actuarielles retenues

	2022	2021
Taux d'actualisation	3,40%	1,00%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,20%	1,20%

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice IBoxx Corporate AA10+.

- Indemnités de fin de carrière

✓ Variation de la dette actuarielle

	2021	Coût des services rendus	Coût / Produits financiers	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	Effet de l'actualisation	Autres	2022
Engagements sociaux	2 914	98		531	-507		30		3 067
Contrat d'assurance	8 168		109		-742	330		31	7 895
Niveau de couverture	5 093								4 828

✓ Variation de la juste valeur des actifs du régime

	2021	Effet de l'actualisation	Ecarts actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	2022
Juste valeur des actifs du régime	11 751	400	-1 761	-291	330	-742	9 687

✓ Position nette

	2022	2021
Dette actuarielle	3 067	2 913
Juste valeur des actifs régime	9 687	11 751
Plafonnement de l'actif		0
SOLDE NET	6 620	8 838

✓ **Détails de la juste valeur des actifs du régime**

	2022			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	7 140	1 623	458	256
Actifs non cotés sur un marché actif		153	57	
TOTAL	7 140	1 776	515	256

	2021			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	8 717	1 938		315
Actifs non cotés sur un marché actif		179	602	
TOTAL	8 717	2 117	602	315

✓ **Engagements de retraite à prestations définies**

	Durée moyenne pondérée (années)	
	2022	2021
	Indemnités de fin de carrière	14,38

< **8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES**

- 8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2022	2021
Capital et réserves liées au capital	247 555	249 540
Capital	234 572	236 557
Prime d'émission	12 983	12 983
Réserves consolidées	1 168 838	1 088 429
Réserves consolidées groupe	1 168 838	1 088 429
Report à nouveau	-	-
TOTAL	1 416 393	1 337 969

- 8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2022	2021
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
Actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	-3	-3
Actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	395 118	375 324
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
Autres	-757	-363
TOTAL	394 358	374 958

(1) Soldes nets d'impôts

< 8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2022	2021
Engagements de financement :		
en faveur d'établissements de crédit	37 725	39 425
en faveur de la clientèle	2 481 361	2 317 852
Engagements de garantie :		
d'ordre d'établissements de crédit	9 720	12 712
d'ordre de la clientèle	589 011	578 347
Engagements sur titres :		
titres acquis avec faculté de reprise	20 000	-
autres engagements		

Engagements reçus	2022	2021
Engagements de financement :		
reçus d'établissements de crédit	0	0
reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie :		
reçus d'établissements de crédit	4 473 799	4 085 253
reçus de la clientèle	1 023 136	1 072 434
Engagements sur titres :		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	8 690	7 572

Actifs donnés en garantie de passif	2022	2021
Titres prêtés		
Dépôts et garantie sur opérations de marché	4 110	16 916
Titres et valeurs donnés en pension	50 115	100 109

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

< 8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2022		2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	49 523	-4 945	18 512	-2 266
Clientèle	244 491	-125 529	239 422	-90 738
Instruments dérivés de couverture	10 119	-11 613	8 798	-17 263
Actifs financiers à la JVPR	2131		5 522	0
Actifs financiers à la JV par CP / AFS	-101		-63	
Titres au coût amorti	196			
Dettes représentées par un titre		-14 982	0	-10 390
Dettes subordonnées				
Charges financières - obligation locative		-43	0	-19
TOTAL	306 359	-157 112	272 191	-120 676
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>294 109</i>	<i>-145 499</i>	<i>257 871</i>	<i>-103 413</i>
<i>Intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-145 499</i>		<i>-103 413</i>

< 8.19 – COMMISSIONS

	2022		2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	849	-385	851	-7 278
Clientèle et prestations de service	167 489	-29 356	151 617	-26 033
Titres	6 039	-492	5 424	-560
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>2 038</i>	<i>0</i>	<i>2 286</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	109	0	77	0
Engagements de financement et de garantie	1 493	-2 206	728	-806
TOTAL	175 979	-32 439	158 697	-34 677

< **8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

	2022	2021
Instruments de transaction	4 242	4 031
Instruments à la juste valeur sur option	-266	0
Inefficacité sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	103	93
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	-139 669	-23 294
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	139 772	23 387
Résultat de change	383	304
Autres instruments à la juste valeur sur résultat	25 813	6 707
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	30 275	11 135
<i>dont dérivés de transaction</i>	4 259	3 780

< **8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES**

	2022	2021
Dividendes	13 031	44 110
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de CP (2017)	0	0
PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti (2017)	0	0
TOTAL	13 031	44 110

< **8.22 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

	2022	2021
PV/MV réalisées sur :		
<i>Effets publics</i>	0	0
<i>Obligations et TRF</i>	0	0
<i>Prêts</i>	0	0
Passifs financiers au coût amorti - PV/MV réalisées sur :		
<i>Titres émis non subordonnés</i>	0	0
<i>Titres émis subordonnés</i>	0	0
TOTAL	0	0

< 8.23 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2022	2021
Produits des autres activités	682	915
Produits sur location	26	29
Charges refacturées	21	25
Autres produits	635	861
Charges des autres activités	-2 276	-2 393
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	0	0
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 276	-2 393
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-1 594	-1 478

< 8.24 – FRAIS GENERAUX

	2022	2021
Charges de personnel	-115 725	-116 946
Autres charges	-72 205	-68 296
TOTAL	-187 930	-185 242

- 8.24.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2022	2021
Salaires et traitements	-68 357	-66 103
Charges sociales	-25 462	-27 111
Intéressement et participation des salariés	-11 150	-14 654
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 756	-9 078
TOTAL	-115 725	-116 946

- Effectif moyen

	2022	2021
Non cadres	1 038	1 027
Cadres	389	389
TOTAL	1 427	1 416

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 427 en 2022. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

- 8.24.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2022	2021
Impôts et taxes	-7 697	-8 002
Services extérieurs	-56 966	-52 739
Autres charges diverses	381	408
TOTAL	-64 282	-60 333

- 8.24.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2022	2021
Amortissements :	-7 923	-7 963
Immobilisations corporelles	-7 923	-7 963
<i>dont droits d'utilisation</i>	-1 586	-1 577
Immobilisations incorporelles	0	0
Dépréciations :	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-7 923	-7 963

< 8.25 – COUT DU RISQUE

2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-28 185	3 930	0	0	0	-24 255
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-24 032	3 151				-20 881
Titres au coût amorti	-5					-5
Engagements donnés	-4 148	779				-3 369
Pertes attendues à terminaison (S2)	-47 432	35 787	0	0	0	-11 645
Prêts sur Ets crédit au coût amorti	-45 901	33 048				-12 853
Prêts et créances clientèle au coût amorti						0
Titres au coût amorti						0
Engagements donnés	-1 531	2 739				1 208
Actifs dépréciés (S3)	-25 843	30 494	-4 951	-633	562	-371
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-22 210	26 551	-4 951	-633	562	-681
Titres au coût amorti						0
Titres à la jv par capitaux propres						0
Engagements donnés	-3 633	3 943				310
TOTAL	-101 460	70 211	-4 951	-633	562	-36 271

2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-6 744	6 322	0	0	0	-422
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-5 694	5 278				-416
Titres au coût amorti	0	5				5
Engagements donnés	-1 050	1 039				-11
Pertes attendues à terminaison (S2)	-31 408	14 187	0	0	0	-17 221
Prêts sur Ets crédit au coût amorti	-29 029	12 603				-16 426
Prêts et créances clientèle au coût amorti						0
Titres au coût amorti						0
Engagements donnés	-2 379	1 584				-795
Actifs dépréciés (S3)	-38 348	35 669	-10 346	-1 516	619	-13 922
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						-142
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-22 665	32 276	-9 922	-1 516	619	-1 208
Titres au coût amorti						0
Titres à la jv par capitaux propres			-282			-282
Engagements donnés	-15 683	3 393				-12 290
TOTAL	-76 500	56 178	-10 346	-1 516	619	-31 565

< 8.26 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2022	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	652	-54
<i>MV de cession</i>	-296	-70
<i>PV de cession</i>	948	16
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	652	-54

< 8.27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

- Décomposition de la charge d'impôt

	2022	2021
Charges d'impôt exigible	-27 899	-38 392
Charges d'impôt différé	5 878	9 513
Ajustement au titre des exercices antérieurs	126	89
TOTAL	-21 895	-28 790

- Rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

	2022	2021
Taux d'impôt théorique	25,83%	28,41%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-6,63%	-1,64%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)		
Décalages permanents	1,54%	0,12%
Impact changement de taux sur impôts différés		
Autres	-1,01%	-1,29%
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	-19,73%	-25,60%
RESULTAT TAXABLE (1)	110 950	112 441
CHARGE D'IMPOT	-21 895	-28 790

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

< 9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	Mouvements 2022	Mouvements 2021
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	19 794	5 195
Sous-total	19 794	5 195
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-394	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0
TOTAL	19 400	5 195

< 9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	2022			2021		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion						
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	19 180	-614	19 794	5 735	-177	5 558
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Réévaluation des immobilisations						
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-531	137	-394	-490	127	-363
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE						
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	18 649	-477	19 400	5 245	-50	5 195

NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

< 10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

	2022	2021
ACTIF		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	1 250
Actifs financiers à la JVCP	0	1 060
Actifs financiers au coût amorti	2 416 397	2 244 682
<i>dont comptes ordinaires</i>	704 721	399 583
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	0	0
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	2 026 527	2 306 083
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	1 250
Dettes envers la clientèle	400 339	400 345
Dettes représentées par un titre	143 711	260 300
COMPTE DE RESULTAT		
Intérêts reçus	10 594	18 527
Intérêts versés	-9 835	-24 003
Commissions reçues	68 837	60 629
Commissions versées	-5 542	-11 554
Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	13 007	44 035
Autres produits et charges	-311	-243
PNB	76 750	87 002
Frais généraux	-31 160	-33 524
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie donnés	411 906	401 391
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

< 10.2 – JUSTE VALEUR

- Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2022. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

	2022					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti	19 100 198	20 313 901	-1 213 703	28 148	4 677 807	14 394 243
Prêts et créances sur Ets de crédit	4 215 818	4 281 663	-65 845		4 215 818	
Prêts et créances à la clientèle	14 373 827	15 453 995	-1 080 168			14 373 827
Titres	510 553	578 243	-67 690	28 148	461 989	20 416
Passifs	17 673 537	19 470 311	-1 796 774	0	2 189 311	15 484 226
Dettes envers les Ets de crédit	2 045 134	2 230 382	-185 248		2 045 134	
Dettes envers la clientèle	13 361 798	14 902 940	-1 541 142			13 361 798
Dettes représentées par un titre	2 266 605	2 336 989	-70 384		144 177	2 122 428
Dettes subordonnées						

	2021					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti	20 866 703	19 081 479	1 329 823	22 547	4 594 814	16 249 342
Prêts et créances sur Ets de crédit	4 170 824	3 509 496	205 927	0	3 715 423	455 401
Prêts et créances à la clientèle	15 793 941	14 677 301	1 116 640	0	0	15 793 941
Titres	901 938	894 682	7 256	22 547	879 391	0
Passifs	19 440 221	18 629 109	811 113	0	2 625 527	16 814 694
Dettes envers les Ets de crédit	2 362 961	2 352 432	10 530		2 362 961	0
Dettes envers la clientèle	15 114 234	14 348 330	765 904			15 114 234
Dettes représentées par un titre	1 963 026	1 928 347	34 679		262 566	1 700 460
Dettes subordonnées			0			

< 10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)

La nouvelle norme IFRS 9, complétée par la norme IFRS 13, précise la nécessité de mesurer le risque de contrepartie d'un produit dérivé à sa juste valeur via une CVA et une DVA.

Les calculs réalisés par le CMO conduisent à des résultats non significatifs, qui n'entraînent pas d'impact sur les résultats du Groupe.

< 10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 225 K€ HT pour l'exercice 2022, dont 193 K€ HT au titre du contrôle légal des comptes.

< 10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO la rémunération suivante :

- Rémunération des parts sociales : 4 424 K€.

< 10.6 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, une forte inflation et le resserrement des politiques monétaires. En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les événements de faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne dispose pas d'expositions sur SVB, UBS et Crédit Suisse.

Dans ce contexte, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Le Groupe a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Il tient compte du contexte macroéconomique qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue pendant la crise sanitaire. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner une moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés).

Chaque épreuve traversée nous renvoie à nos fondamentaux stratégiques :

- notre raison d'être : [S'engager durablement à vos côtés](#)
- et nos valeurs : [L'Humain, la Confiance et la Responsabilité](#).

Enfin, la solidité financière du Groupe Crédit Mutuel Océan lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses fonds propres et des ratios qui en découlent, avec au 31 décembre 2022 :

- Ratio de solvabilité global = 30,12% (exigence SREP : 12,75%) ;
- Ratio de levier = 7,89%, (seuil d'alerte : 4%) ;
- Ratio de liquidité = 155% (seuil d'alerte : 110%).

En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN
Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet
B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex

mazars

61 rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE



Tour Eqho
2, rue Gambetta
92066 Paris-la-Défense cedex

Crédit Mutuel Océan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE

Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes A Directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG

Tour Eqho - 2, rue Gambetta - 92066 Paris-La Défense

Tél : +33 (0) 2 23 46 34 00 - Fax : +33 (0) 2 23 46 34 59

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Capital de 5 497 100 Euros – RCS NANTERRE 775 726 417

Groupe Crédit Mutuel Océan

Association Régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

RCS La-Roche-sur-Yon 786 444 463

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la Fédération du Crédit Mutuel Océan,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Océan relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Océan est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes 2.2, 5.1.8, 8.7.a et 8.9 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM Océan constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie, nettes de provisions, représentent 15 454 M€ au 31 décembre 2022. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 222,1 M€ dont 30,2 M€ au titre du statut 1, 71,6 M€ au titre du statut 2 et 120,2 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2022 s'élève à -36,3 M€.

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;

- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :

- ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
- ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2022 ;
- ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provision afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2022.

Valorisation des instruments financiers

Le groupe CM Océan détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 620 M€ au 31 décembre 2022 contre 589 M€ au 31 décembre 2021. Comme indiqué dans la note 8.6 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 599 M€ au 31 décembre 2022 contre 567 M€ au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations à restituer au titre des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué UE 2022/1214) n'ont pas été publiées par votre établissement dans sa déclaration de performance extra-financière.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Nantes et Courbevoie, le 3 mai 2023

DocuSigned by:

888DA6E156E044E...

Alexandra KRITCHMAR

DocuSigned by:

2229C4DE26F24D3...

Eve MARTINEAU

KPMG AUDIT FS 1

Paris la Défense, le 3 mai 2023

DocuSigned by:

3A73C32B56E9458...

Arnaud BOURDEILLE

STRATÉGIES ET PROSPECTIVES

LES FONDAMENTAUX DU PLAN STRATÉGIQUE

> UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE :

« **S'ENGAGER DURABLEMENT AUX CÔTÉS DE TOUS** »

2021 a marqué le lancement du nouveau plan à moyen terme du groupe Crédit Mutuel Océan :

Ensemble, construisons demain...

Un plan qui dessine la feuille de route de l'entreprise pour les 7 prochaines années.



À l'heure où certains groupes bancaires décident de fermer des points de vente, le Crédit Mutuel Océan tient à renforcer le lien humain **en maintenant ses agences et ses effectifs à proximité de ses clients et sociétaires**. Dans un milieu bancaire qui se complexifie, la place de l'humain sera donc renforcée pour répondre à leurs besoins de conseils et d'accompagnement. **Plus de 100 nouveaux collaborateurs ont été d'ailleurs recrutés en 2021** dans les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

> LES DÉFIS À RELEVER D'ICI 2027

Le groupe Crédit Mutuel Océan s'est fixé trois défis à relever tournés vers une finalité : **la satisfaction du client**.

> LE DÉFI DE L'UTILITÉ

Être utile, c'est se mettre réellement à la place du client pour satisfaire pleinement ses attentes.

Nos axes de travail consisteront à :

- **développer des offres toujours plus utiles** en coconstruisant avec les clients ;
- **revisiter la gamme de produits et de services** pour offrir, à chaque type de clientèle, une offre claire, pertinente, proposée au juste prix ;
- **offrir le meilleur du digital** en poursuivant les performances technologiques et rendre encore plus simples et intuitives les interactions avec la banque.



> LE DÉFI DE LA PROXIMITÉ

Aujourd'hui, chaque client dispose, près de chez lui, d'un conseiller personnel joignable par tous les canaux de communication. Chaque conseiller s'engage à offrir une relation bancaire de qualité.



Nos axes de travail consisteront à :

- **offrir le meilleur de l'humain** en maintenant les collaborateurs au plus près des clients pour apporter de la réactivité et un niveau de conseil et d'expertise accessible à tous ;
- **imaginer des expériences qualitatives uniques pour les clients et sociétaires** en s'appuyant sur les administrateurs du Crédit Mutuel Océan. Leur proximité, leur écoute sont primordiales pour mieux comprendre et mieux appréhender les spécificités des territoires, et ainsi apporter les réponses les plus justes ;
- **collaborer avec les partenaires locaux** pour développer des offres de service à valeur ajoutée pour le client final.

> LE DÉFI DE LA PERFORMANCE

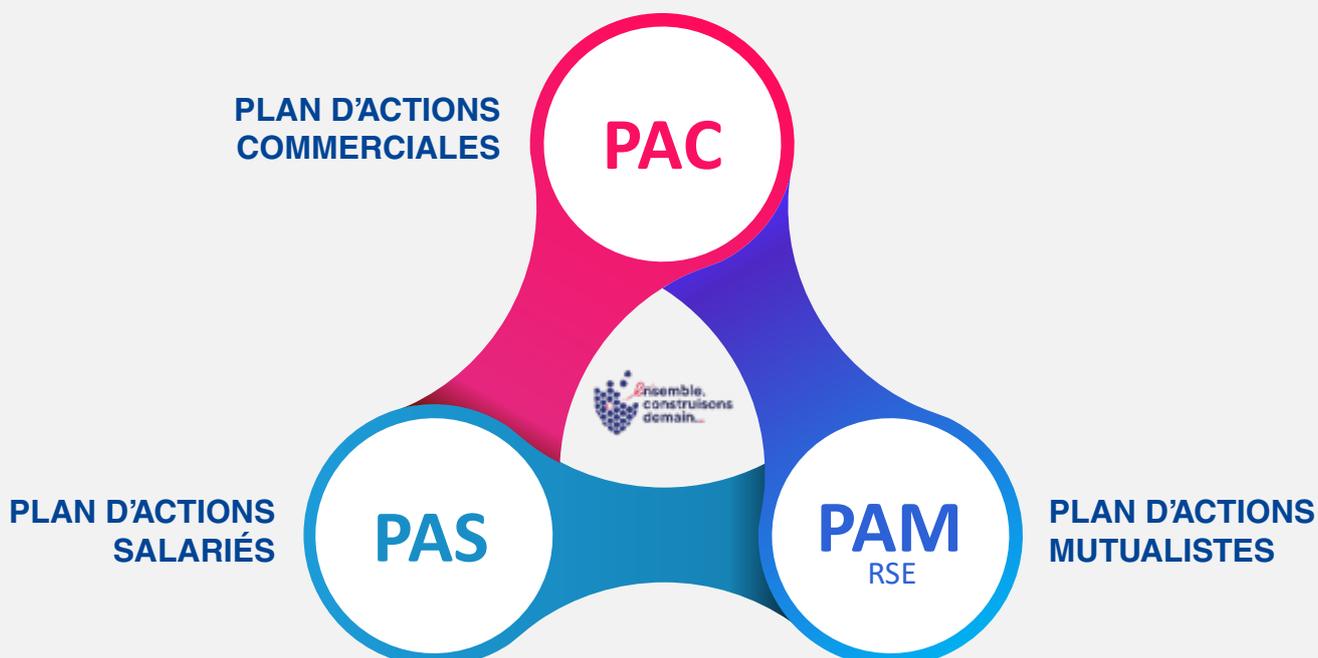
La responsabilité du Crédit Mutuel Océan est de protéger son modèle mutualiste, de le rendre plus fort. Le Crédit Mutuel Océan œuvre au développement du territoire en poursuivant sa logique de solidité financière au seul service de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.



Nos axes de travail consisteront à :

- **apporter un soin tout particulier** à l'accompagnement des clients-sociétaires, **grâce à une écoute active et à une anticipation des besoins** ;
- **renforcer encore l'exigence de sécurité** en matière de protection des données ;
- **accompagner 100 % des collaborateurs et administrateurs** dans les évolutions des métiers de la banque pour développer le savoir-faire et les compétences de chacun et ainsi répondre au mieux aux besoins des sociétaires et clients.

LA SYMÉTRIE DES ATTENTIONS AU CŒUR DU MODÈLE



La stratégie du groupe Crédit Mutuel Océan se décline au travers de 3 plans d'actions :

- le **plan d'actions commerciales**, au service de la performance de l'entreprise,
- le **plan d'actions mutualistes**, au service de la visibilité de la différence mutualiste du groupe,
- et la nouveauté, le **plan d'actions des salariés**, au service de la qualité de vie au travail.

Afin que le groupe poursuive son développement, **la symétrie des attentions entre toutes les parties prenantes doit être assurée** : les clients, les administrateurs et les salariés. Pour y parvenir, le Crédit Mutuel Océan mesure leur satisfaction globale une fois par an. Voici les indicateurs de l'année 2022 :

Taux de qualité de vie au travail



Taux de satisfaction des élus



Taux de satisfaction des clients



COUP D'ACCÉLÉRATEUR SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

« Quand on est une entreprise coopérative mutualiste, la RSE est déjà dans notre ADN », précise Jean-Pierre Morin, Directeur général du Crédit Mutuel Océan. Attachée au territoire, l'entreprise répond depuis toujours aux enjeux sociétaux. Pour aller plus loin, le Crédit Mutuel Océan a structuré son engagement RSE en 2022. **6 engagements ont été intégrés à la feuille de route stratégique** en collaboration avec le Conseil d'administration :



> CES 6 ENGAGEMENTS SE DÉCLINENT EN 12 ORIENTATIONS :

- E1. Nous luttons contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination**
 - 1.1. Aider les plus démunis en s'appuyant sur des dispositifs adaptés (interne et externe)
 - 1.2. Accompagner et former au numérique les acteurs internes et externes
- E2. Nous accompagnons les acteurs de la transition et du bien-vivre ensemble du territoire**
 - 2.1. Accompagner activement et fédérer les acteurs locaux dans des actions au service de la transition et du bien-vivre ensemble
 - 2.2. Favoriser l'accès au logement à tous en travaillant l'intergénérationnel, les situations de changement de vie au service du bien-vivre ensemble
- E3. Nous facilitons en toutes circonstances la co-construction, avec toutes les parties prenantes en lien avec notre gouvernance mutualiste**
 - 3.1. Dialoguer et s'engager avec tous les acteurs locaux (réseaux, collectivités locales, associations, etc...) pour développer le territoire et co-construire l'avenir
 - 3.2. Sensibiliser (conseil) et accompagner les clients et les communes à s'engager pour des projets environnementaux et le développement des structures médico-sociales
- E4. Nous facilitons la prise de décision au plus près des territoires**
 - 4.1. Maintenir le maillage des agences avec une autonomie décentralisée et conseiller dédié
 - 4.2. Former les salariés et les élus pour être utiles aux habitants de chaque territoire
- E5. Nous accompagnons le développement des sièges de décision et de l'emploi dans tous les secteurs d'activité**
 - 5.1. Accompagner la création, le développement, l'innovation, la transmission des projets par l'accompagnement expert et la mise en relation
 - 5.2. Faciliter l'accession au logement pour les actifs de notre territoire
- E6. Nous contribuons activement à une économie plus vertueuse et plus durable**
 - 6.1. Faire du CMO un pôle d'excellence en matière de RSE (offre de produits « RSE », consommation énergétique, réunions thématiques et manifestations de sensibilisation, etc...)
 - 6.2. Valoriser les initiatives RSE vertueuses via des partages d'expérience et en favorisant le développement des circuits-courts

> DES ACTIONS CONCRÈTES VONT ÊTRE MISES EN PLACE À COURT TERME :

- la lutte contre l'isolement informatique par l'accompagnement des clients dans l'usage des outils digitaux
- la formation des administrateurs sur les enjeux et opportunités face au changement climatique
- la rénovation énergétique des bâtiments du Crédit Mutuel Océan

Crédit Mutuel

Océan